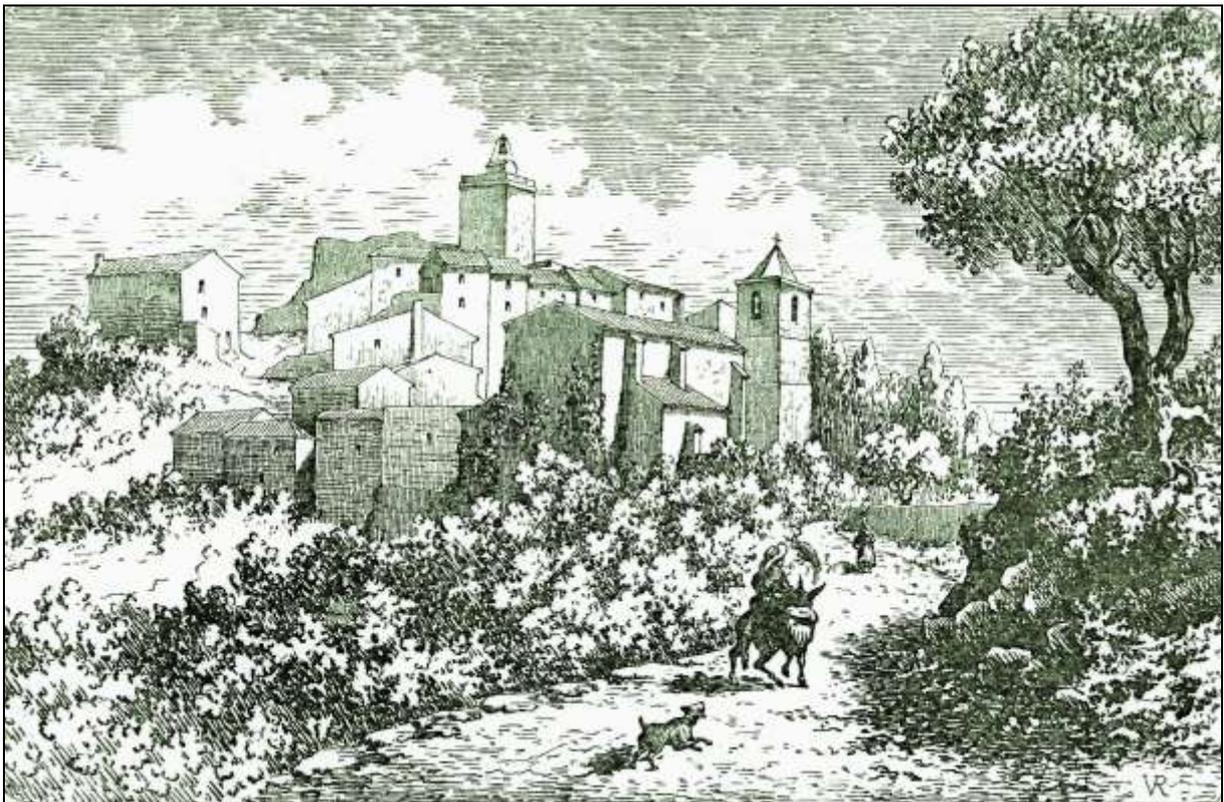


Société des Amis du Vieux Revest Et du Val d'Ardène

Sommaire :

- *Quand le Revest devint le Revest-les-Eaux,*
- *Cela s'est passé au Revest-les-Eaux,*
- *Le virage dangereux,*
- *Le procès des chaises en 1837,*
- *L'Atelier au secours des tableaux de l'église,*
- *La grotte de l'Homme-Fer,*
- *Decaris et la gravure sur bois,*
- *Sérénade, poème de Philippe Chabanaix et gravure de Dionisi.*



Président fondateur : Charles Aude

Bulletin n°48 – Déc 2007

Président en exercice : Caldani Claude

Mairie-Place Jean Jaurès

83200 – Le Revest-les-Eaux

QUAND LE REVEST DEVINT LE REVEST-LES-EAUX

Dans le bulletin n°33 de septembre 2002 des Amis du Vieux Revest, nous avons communiqué la décision du conseil municipal du 4 août 1918 qui prit une délibération afin de compléter le nom de notre commune.

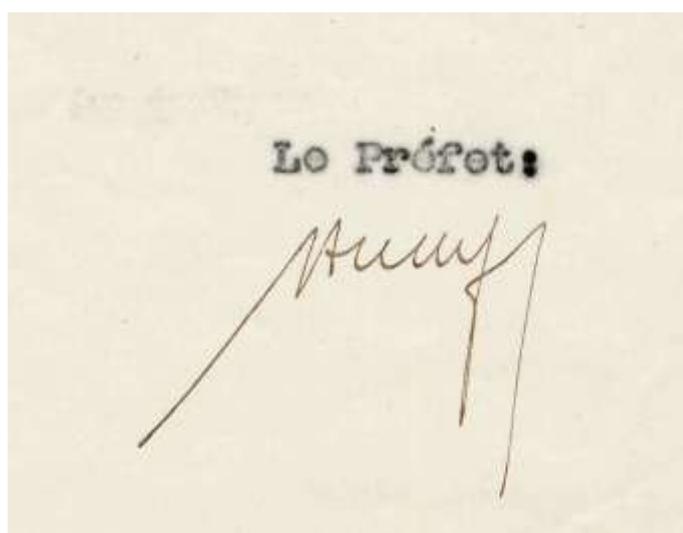
Cette décision fut officialisée par la publication du décret du 3 avril 1920. Cette complémentarité a été effectuée afin d'éviter des confusions avec d'autres communes ou lieux dits.

Un document vient d'être porté à notre connaissance ⁽¹⁾, la lettre que le Préfet du Var, en date du 29 juillet 1918, a adressée à :

« Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous informer que votre commune porte une dénomination identique à d'autres localités de France. Pour éviter toute confusion notamment dans les transmissions postales, l'adjonction d'un nom de complément serait désirable.

En attirant votre attention sur cette question, je vous prierais de bien vouloir me faire des propositions, sanctionnées par le Conseil Municipal, relatives aux noms à ajouter, et qui permettraient de mener à bien cette réforme si utile au point de vue des relations commerciales. »



Lo Préfet:
[Signature]

Comme nous l'avions indiqué dans le bulletin n°33 des Amis du Vieux Revest, le conseil municipal a voté cette modification en argumentant :

« *Le Conseil,
Vu la circulaire de Monsieur le Préfet du Var ;
Vu l'exposé de Monsieur le Maire ;*

Considérant que la commune possède des sources qui font la merveille de notre cité ;

Considérant en outre que les principales sources qui alimentent les villes de Toulon et de la Seyne, sont situées dans le territoire de la commune du Revest ;

Et d'avis à l'unanimité des membres présents que la Commune du Revest soit dénommée Le Revest-les-Eaux, après approbation de la présente délibération par Monsieur le Préfet du Var. »

Mais comme rien n'est simple, une carte d'état major ⁽²⁾ datée de 1861 cite le nom de notre Village : « Le Revest-les-Eaux » !

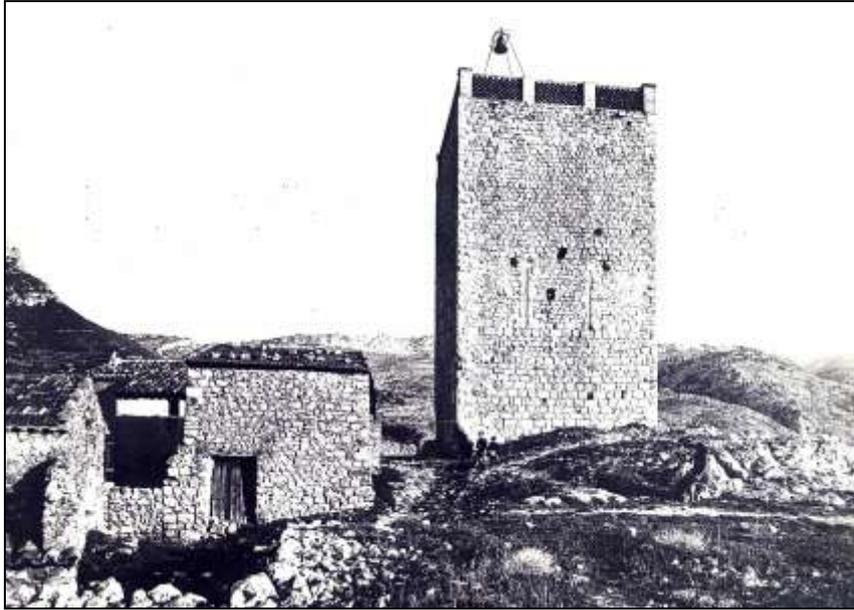


Alors, depuis quand Le Revest est-il le Revest-les-Eaux ? Nos anciens avaient-ils déjà appelé notre village Le Revest-les-Eaux parce qu'ils étaient « *émerveillés par les sources du Ray et du Lauron* » qui nous alimentaient en eau potable et en eau d'irrigation ?

Peut-être une réponse lors d'un prochain bulletin des Amis du Vieux Revest !

- (1) : document remis par Mme Vidal Odile,
(2) : document remis par Mme Vaillant Annick.

Cela s'est passé au Revest-les-Eaux



Procès-Verbaux de constants établis en février et mars 1925

Le 11 février 1925, à 13 heures : Mr. Luchesi (*surveillant du béal de la ville de Toulon, demeurant à Dardennes*) prévient le garde-champêtre Chiapello Louis qu'un accident mortel vient de se produire à la Salle Verte, « *aux quartiers des Dardennes* ». Un bûcheron, Mr. Airale Félix, de nationalité italienne, vient de faire une chute de 20 à 22 mètres dans la rivière en descendant vers un chêne qui devait être coupé. Le bûcheron s'est pris les pieds dans la loube qu'il devait utiliser, c'est la cause de sa chute. Il est mort instantanément car il s'est brisé la colonne vertébrale. Le constat du décès a été effectué par le garde-champêtre Chiapello, le maire du Revest-les-Eaux, les gendarmes Plasio et Maurel, et le médecin légiste Rapue qui se sont rendus sur le lieu de l'accident. Mr. Airale avait 39 ans. Le corps a été transporté au domicile de la victime « *chemin des Moulins, quartier des Moulins* ».

Le 7 mars 1925 : La chienne de Mr. Luchesi a été surprise par Mr. Jean Antoine avec une poule dans la gueule ; la poule appartient à Mr. Raimond et la chienne a, en réalité, tué 13 poules.

Après constat fait par le garde champêtre du Revest-les-Eaux et accord entre Mr. Raimond et Mr. Luchesi, ce dernier s'engage à dédommager le propriétaire des poules avec la vente des chiots de cette chienne « *dès qu'elle aura mis bas* » !

LE VIRAGE DANGEREUX



Avant 1976, le virage dangereux et la maison qui sera démolie

Le Chemin départemental CD 846 débute au croisement de la Grenette, passe au pied du mur du Barrage avant de rejoindre le Village.

Quelques mètres avant l'ancienne usine de stérilisation électrique des eaux du Barrage, jusqu'en 1976, il y avait une maison qui cachait la visibilité d'un mauvais virage où se produisaient régulièrement des accidents entre les nombreux automobilistes qui empruntaient journallement ce chemin.

Afin que cessèrent ces accidents matériels et parfois corporels, alors, il avait été demandé de couper un olivier qui était en bordure de route et surtout d'araser une vieille bâtisse qui n'avait plus aucune utilité puisque l'ancienne usine ne fonctionnait plus.

En juillet 1976, « *Au nom de tous les usagers* », M. Fousse, correspondant Var-Matin-République, publia un article contre ce virage dangereux, article qu'il transmit « à M. *Qui de Droit* » !

Quelques temps après, l'olivier et la bâtisse disparurent du paysage.

Sources : Var-Matin-République du 9 juillet 1976

LE PROCES DES CHAISES EN 1837

Par Jean Meiffret

Article écrit en juin 2007

Malgré une piété bien tiède, les Revestois remplissaient tout de même leur église, le dimanche à la messe d'obligation, aux fêtes carillonnées, pour les baptêmes, mariages, enterrements. Malgré ce peu d'assiduité, ils respectaient leur curé. Pourtant en 1837, ils traînèrent en justice leur desservant !

Voyons les faits : depuis le début du 18^{ème} siècle, l'église du Revest était pourvue de bancs et de chaises qui étaient loués soit à l'année soit à la présence effective.

Pour comprendre, jetons un regard sur l'administration d'une paroisse à cette époque. La paroisse était desservie par un prêtre nommé par l'évêque d'un côté et gérée par un conseil de fabrique d'autre part. Ces conseils étaient constitués de paroissiens (hommes) élus par la population, le maire ou son adjoint étaient présidents de droit. Ce conseil (les marguilliers ou fabriciens) avait la gestion de tout le matériel, des bâtiments et des biens appartenant à la paroisse. Ce conseil comprenait cinq membres, le curé compris.

Les conseils de fabrique existaient depuis le moyen âge, mais depuis le concordat de 1801, Napoléon 1^{er} donne, par décret du 30 décembre 1809, un règlement à ces conseils qui durera jusqu'à la séparation des églises et de l'Etat en 1905. Par cet état, les rapports entre le spirituel (le curé) et le temporel (la fabrique) étaient quelques fois tendus surtout lorsque cela touchait les problèmes des finances.

Au Revest, pour l'année 1837, le curé était Monsieur Marzolini Barthélémy en place depuis 1832.

Le conseil de fabrique était composé de Messieurs Artigues Barthélémy (maire président), Bougarel Joseph Cadet (vice-président), Vidal Léopold (secrétaire), Pomet Alexis et le curé (membre de droit).

Ce conseil venait d'être entièrement renouvelé par le décès de son ancien président, le maire Lethelier Nicolas, et la démission de l'un de ses membres Vidal André. De ce fait et pour l'histoire qui nous occupe les choses vont prendre une tournure différente. Le 23 avril 1837 premier conseil de fabrique de l'année Monsieur Marzolini curé desservant du Revest a comme servante, d'âge canonique comme il se doit, Madame Anne Eymard veuve Vidal qui de plus est adjudicatrice de la location des chaises de la paroisse.

Ce 23 avril, Monsieur le curé n'assiste pas au conseil réuni dans la sacristie ; de plus, il a refusé de remettre les registres et papiers concernant les statuts et surtout le contrat d'affermage des chaises. Or, depuis le 25 septembre 1836, le conseil a affermé à Anne Eymard, pour le temps de un an et au prix de 477 francs payables par trimestre, les chaises de la paroisse. Cette dame a,

depuis, perçu à son profit le dit fermage, mais elle n'a encore rien payé à la fabrique ; celle-ci ne peut l'y forcer attendu que le procès-verbal d'adjudication seul titre valable qui existe à cet égard a été retenu par Monsieur Le desservant qui s'est constamment refusé, malgré les invitations qu'on lui a faites de le rendre à qui de droit.

Monsieur Bougarel Cadet, nouveau président, dit qu'un tel état doit nécessairement finir et qu'il n'a que trop duré.

Deux questions se posent :

- La ferme a-t-elle été passée légalement ou non ?
- La fermière a-t-elle joui et jouit-elle encore de cette ferme ou non ?

Ces deux questions sont résolues par l'affirmative de tous les membres, car cette adjudication, et tous les paroissiens le savent, a été faite publiquement dans l'hôtel de ville, choisie par monsieur Le desservant qui l'avait annoncée pendant tous les dimanches consécutifs au prône de la messe.

Le conseil constate qu'il est fâcheux de voir entraver les intérêts de la fabrique par celui-là même qui devrait en être le principal défendant, mais la chose est trop injuste pour être passée sous silence.

Devant ce cas, Messieurs les fabriciens doivent poursuivre la fermière en justice solidairement avec Monsieur Le desservant attendu les entraves apportées par lui contre l'exécution de l'adjudication sus dite, en se rendant détenteur du procès-verbal, ceci aux fins qu'ils soient condamnés solidairement au paiement de la somme de 477 francs, montant du prix de la ferme, ainsi qu'à tous les frais de justice et d'amendes le cas échéant.

Cette décision, adoptée à l'unanimité du conseil, fut expédiée au préfet, de façon que le conseil de Préfecture autorise les poursuites devant les tribunaux. A la séance du 11 juin 1837, la situation est toujours bloquée mais la fabrique a été soumise de payer à Monsieur François Pélissier (de Toulon) une facture de 250 francs datée du 24 février 1836 pour fourniture d'ornements et dont elle ne peut s'acquitter en totalité car l'argent de la ferme des chaises n'est toujours pas parvenu. Le 16 juin, on reçoit du conseil de Préfecture l'autorisation de poursuivre en justice.

En attendant que la justice rende son verdict, le conseil comptait sur l'ouverture des troncs de la paroisse pour payer les factures. Les troncs étaient ouverts tous les trimestres en présence du conseil au complet et du curé ; ils étaient fermés par deux serrures dont les clefs étaient détenues une par le conseil, l'autre par le curé. En l'absence d'une clef, point d'ouverture possible.

Le 24 juillet 1837, Monsieur Marzolini ne se présente pas à l'ouverture des troncs. Le 11 août, devant le jugement du tribunal de l'arrondissement obligeant Le desservant à se présenter pour l'ouverture des troncs, le conseil au complet, Le desservant et Anne Vidal, fermière des chaises, procèdent à l'ouverture des troncs. L'opération donne le résultat suivant :

- argent des troncs : 18 francs,

- argent des chaises que la fermière doit y avoir déposé : 134,45 francs, premier acompte de l'adjudication.

A la suite de cette réunion, Monsieur Marzolini ne voulut pas signer le reçu et le présent procès-verbal en disant que cela ne le regardait pas. Le conseil, devant cette obstination, pria Monsieur Le desservant de rouvrir le tronc de la paroisse pour y déposer l'argent, refus de Monsieur Le curé disant qu'il avait autre chose à faire et part sans vouloir entendre raison, mettant tout le monde dehors et fermant la porte de l'église. Il fallut toute la sagesse du conseil pour faire rouvrir l'église, chose que Monsieur Marzolini ne voulut point entendre, mais faisant rouvrir par sa servante. Le conseil put ainsi redéposer dans le tronc la somme précitée.

Le 22 mars 1838, le tribunal rendait son jugement : Monsieur Marzolini, recteur de la paroisse du Revest, était condamné à verser à la fabrique du Revest la somme de 285,35 francs, à savoir :

- 47,55 francs le 1^{er} mai prochain,
- Autant le 1^{er} août suivant,
- Pareillement le 1^{er} novembre,
- Le 1^{er} février 1839,
- Le 1^{er} mai 1839,
- Le 1^{er} août 1839.
- Et faute de paiement de l'un des termes, le tout sera immédiatement exigé !

En juin 1838, Monsieur Marzolini fut déplacé à la cure de Pourcieux par ordonnance de Monseigneur l'évêque de Fréjus et Toulon ; il partit accompagné de sa fidèle servante. Ainsi se termina l'affaire des chaises qui fit du mouvement dans la paroisse.

Le 19 août, Jean Baptiste Gaspar Brest prit possession de la paroisse Saint Christophe comme recteur. Malgré leur charisme, les curés restaient peu de temps au Revest :

- Après M. Brest, il y eut M. Pinatelen 1843,
- Charles Jauffret en 1845 qui ne resta que 3 mois (juillet-novembre),
- François Jean Baptiste Boyer de 1845 à 1849,
- Jean Joseph Hippolyte Jehan, toujours présent en 1853.

Ces changements étaient-ils dus au peu d'assiduité des paroissiens ou à l'évêché qui « testait » la vocation des prêtres dans ce petit village aux hameaux dispersés et éloignés ?

On est bien loin des 43 années de présence ininterrompue du brave curé Eude (1943-1986).

Sources : Archives du conseil de fabrique de la paroisse du Revest (1837-1853)

L'Atelier au secours des tableaux de l'église du Revest-les-Eaux

par Richard Roquebrun
Article écrit le 15 juillet 1986 ⁽¹⁾

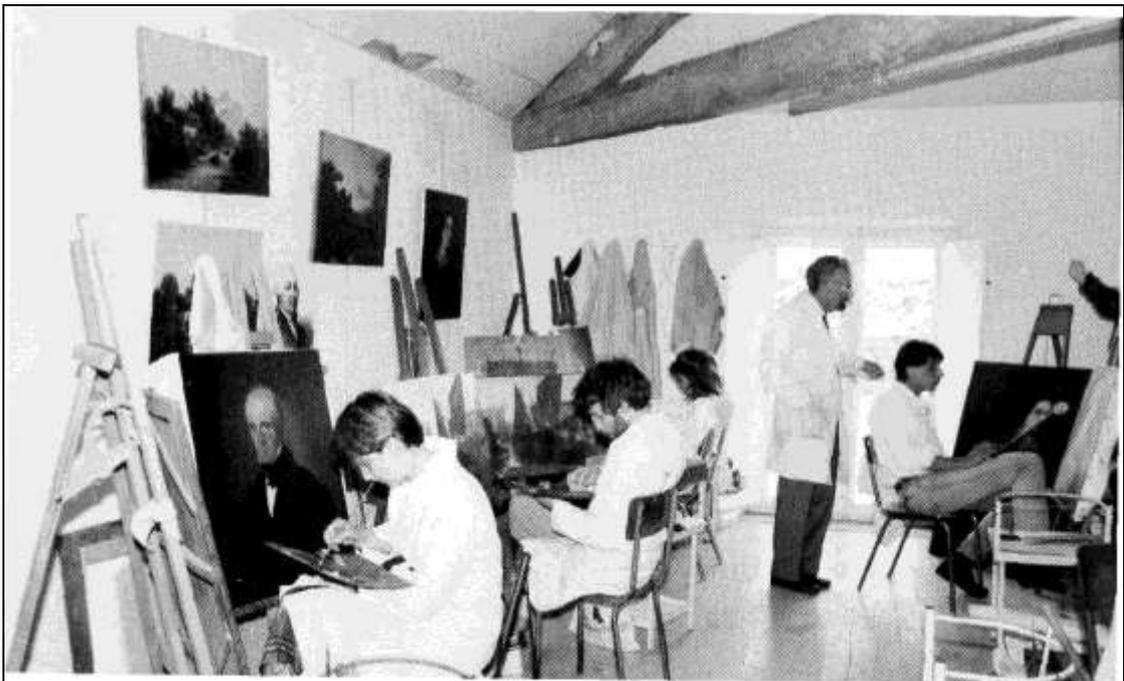
Les paroissiens du Revest-les-Eaux, depuis la fin janvier 1986, se posent certainement de nombreuses questions sur le devenir des tableaux de l'église Saint-Christophe. Les questions affluent aujourd'hui, certes sans trop d'inquiétude, car chacun sait que depuis leur enlèvement, ces derniers ont pris la route de Châteaurenard, à quelques kilomètres au sud d'Avignon, pour y subir une « cure de jouvence », exigée par l'âge et surtout l'état pitoyable dans lequel ils se trouvaient.



M. de Montcassin et Mme Kerrien présentant « La Bannière »

Confier des œuvres d'art dans le seul but de les voir restaurées, ne se fait pas aujourd'hui sans que l'on se murmure : « Oui, mais ! » Que chacun se rassure, car dans le cas qui nous intéresse, il n'y a pas de « oui, mais ». Les tableaux sont en de bonnes mains. Madame Kerrien et Monsieur J.L. de Montcassin nous ont aimablement conduits au cœur de l' « Atelier », et là nous y avons découvert les techniques et secrets de la restauration. Techniques parfois fastidieuses, et qui nécessitent une réelle vocation de la part de chaque « artiste », pour espérer pouvoir plus tard s'accomplir.

Dans un premier lieu nous avons souhaité mieux connaître l'Atelier. Il faut savoir qu'il s'agit essentiellement d'une école de restauration et qu'elle fut créée il y a maintenant une quinzaine d'années (association loi 1901). Les cours y ont débuté en 1972, et les élèves y suivent quatre années d'études ; après cela et l'obtention de leur diplôme, ils peuvent s'établir où ils le désirent. Actuellement, 13 élèves y sont en 1^{ère} année d'étude et ne feront que de la copie durant cette période. Ce n'est qu'en 2^{ème} année que débiteront les prémices de la restauration proprement dite ; et ainsi de suite, jusqu'à l'obtention du diplôme, en 4^{ème} année et dont une remise aura lieu le 27 juin prochain.



L'Atelier, les élèves au travail sous l'œil attentif de M. de Montcassin

Sur les principes de fonctionnement de l'Atelier, M. de Montcassin nous a déclaré : « *Lorsqu'on nous confie des toiles, l'Atelier intervient immédiatement pour leur restauration ; et les travaux sont confiés à des élèves que nous avons,*

selon leurs capacités, selon leurs connaissances et selon la formation qu'ils ont reçue. C'est-à-dire que les toiles données ne sont pas confiées à n'importe qui ! »

Quant au recrutement des élèves, il se fait de par la renommée de l'Atelier. Nous recevons des lettres du Canada, du Japon, du Centrafrique, etc... ; nous recrutons environ tous les ans une dizaine d'élèves ; c'est-à-dire que nous remplaçons ceux qui ont obtenu leur diplôme et qui sont partis. Nous avons quelques centaines de demandes environ tous les ans. ». Ensuite, en ce qui concerne la position de l'Atelier, par rapport à d'autres associations ou « organismes officiels », M. de Montcassin tient à préciser : « Nous n'avons pas que des amis ! Je vous le signale tout de suite. Nous avons même également pas mal d'ennemis ! Et parmi ceux qui au contraire devraient nous aider, nous rencontrons ceux qui nous tapent dessus le plus souvent possible. Mais enfin, nous sommes un peu au-dessus de ces petites querelles ... Nous nous faisons des ennemis, pourquoi ? Nous nous faisons des ennemis pour deux raisons : parce que, supposez que dans votre église vous ayez quelques toiles qui sont en mauvais état. Ça fait 20 ans que l'on passe devant, 20 ans que l'on fait des dossiers et qu'il n'y ait jamais rien eu de fait ! Vous venez nous trouver, alors, dans la semaine nous prenons vos toiles qui seront restaurées dans un délai de 3 mois et remises à leur place. C'est donc là l'exemple, pour des gens qui ont contemplé les toiles pendant plusieurs années, de s'apercevoir que cela peut-être fait rapidement. Deuxième cas de hargne contre nous, c'est le fait que notre intervention est gracieuse : la restauration ne vous coûte rien ! Seuls seront éventuellement à régler les frais occasionnés par les changements de toiles et châssis, ce qui représente pour les tableaux de l'église du Revest un minimum de 1800 à 2000 francs par tableau. Voilà les 2 raisons qui soulèvent parfois des tollés. Et comme nous avons néanmoins 50% de soutiens favorables, malgré tout, nous avons presque la majorité absolue ! » ajoute en riant M. de Montcassin.



Les élèves travaillant sur le marbre

Sur un plateau, les seins de Sainte Agathe

Nous avons, après cela, bien sûr abordé les techniques de restauration. Techniques parfois très révélatrices sur l'identité originelle de l'œuvre restaurée. Ce qui fut le cas pendant l'exécution des travaux sur la « Mort de Saint Joseph » ; d'ailleurs, à ce propos, rappelons un détail qui a toujours fait l'étonnement et qui tient dans la modernité des costumes des personnages entourant Saint Joseph. Cette œuvre fut pendant longtemps attribuée au curé Chabert en raison de l'inscription qu'elle porte :

« SUMTIBUS F. CHABERT RECTORIS ANNO 1717 »

En vérité, l'œuvre fut offerte par le curé Chabert et l'auteur n'est toujours pas connu. Mais, grâce à la restauration, les Revestois auront désormais une nouvelle source d'étonnement : les seins de Sainte Agathe sur un plateau ! Nous y reviendrons plus loin.

Sur la technique, M. de Montcassin nous a confié ceci : « Prenons l'exemple d'un tableau dont le châssis est fichu, pourri, dont la toile se détache du châssis, toile devenue noire ou sale ou oxydée, avec de vieilles interventions réalisées en utilisant des pièces collées ou des rajouts de peinture sous une crasse monumentale, d'horribles croûtes de vernis supplémentaires, donc un tableau ruine ! Alors, avec beaucoup de précaution, nous l'amenons à l'Atelier. Là on va procéder à une première pulvérisation à sec de dépoussiérage, puis à une seconde pulvérisation dite collante permettant d'appliquer des bandes de papier (papier de soie). Cette opération permet de fixer toutes les écailles et tous autres soulèvements susceptibles de tomber lors des manipulations du tableau. Le lendemain, après avoir laissé sécher les bandes de papier, on retourne le tableau en le positionnant face à un marbre, après avoir placé des isolants. C'est à ce moment que l'on va séparer la toile du châssis ou du moins ce qu'il en reste. Cette position permet le nettoyage du dos de la toile en la grattant, la brossant, la ponçant, en éliminer les aspérités ou autres pièces collées et vieux enduits qui ont traversé : bref, tout ce qui peut être étranger à la toile originale. Après cette opération, toujours au dos de cette toile, on va faire passer, à travers de la toile, des colles pour recoller les enduits de support. Après séchage, nous appliquons des fers chauds et des infiltrations de vapeur permettant de recoller efficacement l'ensemble de la peinture du tableau. Alors, nous pouvons retourner la toile afin d'enlever les bandes de papier que nous avons installées par souci de protection. Nous allons continuer le nettoyage par la suppression de couches de vernis et des crasses rendant la peinture la plus propre possible. Les tableaux remis en état sont parfois différents entre le moment où ils entrent en atelier et leur sortie ! ». C'est au

cours de cette opération que sont apparus les seins de Sainte Agathe qu'une main « pudique » avait cru utile de cacher par un voile de peinture.

Sainte Agathe

Au III^{ème} siècle, en Sicile, Quintianus, personnage cruel, lubrique et consulaire, avait juré de séduire Agathe, une belle et jeune vierge. Agathe résista à Quintianus qui usa de son pouvoir de juge pour la faire arrêter comme chrétienne. Elle fut flagellée, on lui déchira les chairs avec des ongles de fer, puis on lui coupa les seins. Les artistes peintres l'ont souvent représentée portant ses seins sur un plateau.



Elève réalisant un repiquage

Revenons à la restauration des tableaux de l'église du Revest. Après ce travail de nettoyage, on va retourner à nouveau la toile en l'appuyant sur le marbre avec les papiers de protection et on procède au rentoilage, c'est-à-dire au doublement de la toile par une autre toile, solidifiant l'ensemble qui résistera aux temps à venir. Et un cadre neuf va supporter ces deux toiles. Vient alors des interventions très fines, interventions réalisées sur la peinture pour retirer les derniers repeints, les dernières crasses et autres incrustations. Certains enduits seront alors refaits, avec une obligation délicate lors des jonctions des peintures anciennes et nouvelles après un ponçage très précis à ces jonctions. Vient alors la reconstitution des parties manquantes qui seront reconstituées, opération appelée repiquage. Avant de revernir le tableau, il sera étudié l'utilité de réaliser des patines donnant une certaine homogénéité.

Voilà le traitement qu'ont et devront encore subir, puisque les travaux de restauration sont à mi-chemin, les tableaux de l'église Saint Christophe du Revest-les-Eaux.

Un traitement qui comme nous venons de voir n'a rien d'un traitement de choc. Ici, le travail est accompagné du plus grand soin et absolument rien n'est laissé au hasard. Confiés depuis quelques mois aux bons soins de M. de Montcassin (Beaux-Arts de Paris, Maître restaurateur, de père en fils) qui déclare en matière de conclusion :

« Je suis né au milieu de vieux tableaux et je mourrai au milieu de vieux tableaux ! ».

Les vieux tableaux nous reviendront bientôt « rajeunis » et retrouveront leur place respective ⁽²⁾ : bravo à l'Atelier !

(1) : Article écrit par Richard Roquebrun avec la collaboration de Mrs. Serge Porre et Pierre Trofimoff. Cet article a été transmis à Claude Chesnaud le 15 juillet 1986.

(2) : Le bulletin municipal n°19 de décembre 1987 annonce la remise en place des tableaux dans l'église Saint Christophe.

La Grotte de l'Homme-Fer

Sondages d'Octobre 1964, par Jean JOUBERT

I — SITUATION :

La grotte de l'Homme-Fer située sur la commune de Sainte-Anne-d'Évenos (Quartier du Broussan) s'ouvre à 590 m d'altitude dans le grès Urgonien du Mont Caume par une entrée imposante large de 5 m devant laquelle sont accumulés plusieurs gros blocs provenant d'un effondrement du porche.

Elle est orientée au Nord, ce qui a certainement déterminé les conditions d'habitat, mais l'éclairage diurne est suffisant sur plusieurs mètres de profondeur; elle est précédée d'une terrasse vaste, dont la pente est cependant assez prononcée. Longue de 70 m, elle descend en pente douce pendant une vingtaine de mètres, puis en pente plus rapide pour aboutir à une grande salle avec des diverticules contenant de belles stalagmites.

La description en a été faite par M. VÉRALDO qui a effectué des sondages en 1947 et 1948.

II. — TRAVAUX :

Les résultats obtenus par M. VÉRALDO qui conclut à un habitat néolithique certain (nombreux fragments de poteries), avec possibilité d'une occupation antérieure (lames larges et épaisses : Magdalénien final ?), ainsi que la découverte de dents « *d'Ursus spelæus* » nous ont incité avec son accord à poursuivre ses travaux et à voir en particulier si des recherches dans des couches plus profondes n'apporteraient pas la preuve d'une occupation humaine au paléolithique (il est rare que dans la région Toulonnaise le Néolithique soit si près de la surface).

Une visite préliminaire de reconnaissance du site et de la grotte a eu lieu le 16 mai 1964 ; les autorisations nécessaires nous ayant été données par M. le Comte d'Estienne d'Orves, propriétaire du terrain et par M. S. GAGNIERE, Directeur de la Circonscription des Antiquités Préhistoriques de Provence, que nous remercions tous deux, les sondages ont eu lieu au mois d'octobre, mais ils ont été gênés par les mauvaises conditions météorologiques et l'humidité croissante nous a contraints à les interrompre plus tôt que prévu.

Les travaux ont été conduits avec la collaboration du Docteur DUPOUX, de MM. BALENCIE et GÉRARD, et du Commissaire COMBE. M. VÉRALDO, absent de Toulon, n'a pu nous accompagner. Ils ont consisté à prospecter systématiquement la surface du fond de la grotte où nous avons recueilli des ossements identifiés par le Docteur DUPOUX et à fouiller une zone entre - 1 m 5 et - 2 m 5 de profondeur située légèrement en avant de la zone fouillée par M. VÉRALDO, en direction de l'entrée.

III. — RÉSULTATS :

A. — Prospection de la grotte

Visite détaillée avec petits sondages superficiels :

- À l'entrée, une canine fossilisée, légèrement courbe, présumée d'Ursus.
- À 28 mètres de l'entrée contre la paroi gauche, traces de foyer avec en surface l'astragale d'un petit animal.
- Dans la salle du fond de la grotte, en surface parmi des éboulis de pierre, plusieurs os longs dont les diaphyses semblent brisées intentionnellement et dont certains portent des traces de carbonisation ; plusieurs foyers ont été repérés.
- Toujours au fond, il a été trouvé :
 - 1 phalange humaine,
 - 4 fragments de diaphyse dont 1 enrobé de calcite,
 - 1 épiphyse de tibia d'Ursus,
 - 1 fragment de côte et une vertèbre cervicale de capridé,
 - 1 fragment d'omoplate non identifié,
 - plusieurs fragments osseux de petits rongeurs,
 - 7 dents de capridés.

B. — Sondage

À 10 mètres de l'entrée et environ 2 mètres en avant de la croix marquée par M. VÉRALDO contre la paroi droite en entrant, continuation de la fouille Véraldo en allant vers l'entrée. Avance d'un peu plus d'un mètre, sur deux mètres de front, les déblais étant passés au tamis à l'extérieur (impossible la dernière demi-journée à cause de l'humidité croissante).

Nous avons rencontré successivement :

- 1- une couche de terre végétale de 15 centimètres d'épaisseur dans laquelle a été trouvé un gros tesson de poterie en pâte épaisse et mal cuite de type

semblable au Néolithique trouvé précédemment par M. VÉRALDO, ainsi que plusieurs petits fragments de cette céramique.

2- une couche cendreuse de 8 centimètres d'épaisseur près de la paroi et qui devient plus mince à mesure que l'on se rapproche du milieu ; elle contenait un tesson de poterie grise fine (épaisse de 5 mm) et deux tessons plus importants en poterie grise grossière, épaisse (11 mm), mal cuite et sans décor, de type semblable à celui de la couche précédente, probablement néolithique. Ces tessons de 8 cm sur 5 cm ne permettent pas de tenter une reconstitution, mais appartenaient à des récipients de grande dimension. Il y avait également plusieurs fragments osseux de capridés dont certains calcifiés, quelques os brisés et une aiguille en os.

3- une couche argileuse jaune entièrement stérile examinée sur 70 cm d'épaisseur mais qui se prolongeait plus profondément.

Au point de vue Stratigraphie il apparaît ainsi que la couche de terre végétale est moins épaisse ici que dans la fouille VÉRALDO, plus éloignée de l'entrée.

C. — Entre deux visites nous avons constaté que des fouilleurs clandestins avaient creusé sur près d'un mètre de profondeur ; nous avons trouvé dans leurs déblais plusieurs tessons de poterie épaisse « type néolithique ».

IV. — CONCLUSION :

Les travaux n'ont abouti pratiquement qu'à confirmer la présence d'un habitat néolithique presque en surface et d'une faune qui paraît avoir été importante.

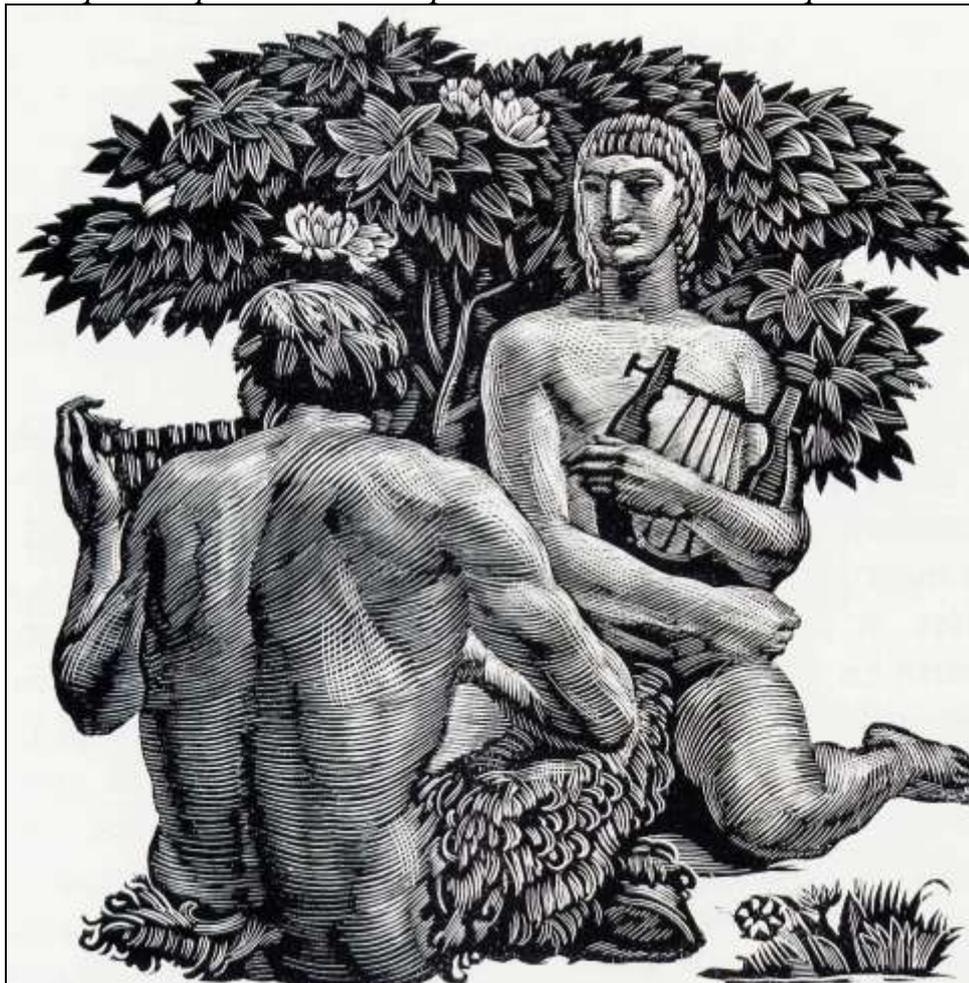
Les recherches gênées par l'humidité, n'ont pas été continuées aussi longtemps que nous l'aurions voulu ; il semble qu'elles devraient surtout porter sur la zone située à l'entrée de la grotte et le long de la paroi gauche en entrant, sous le plancher stalagmitique où quelques lames ont déjà été trouvées et où le matériel est en place.

En conclusion, la fouille de cette grotte doit être intéressante et utile, mais si l'on veut effectuer un travail méthodique et efficace, il faudra du temps et surtout la mise en œuvre de moyens en personnel et en matériel importants.

Decaris et la gravure sur bois

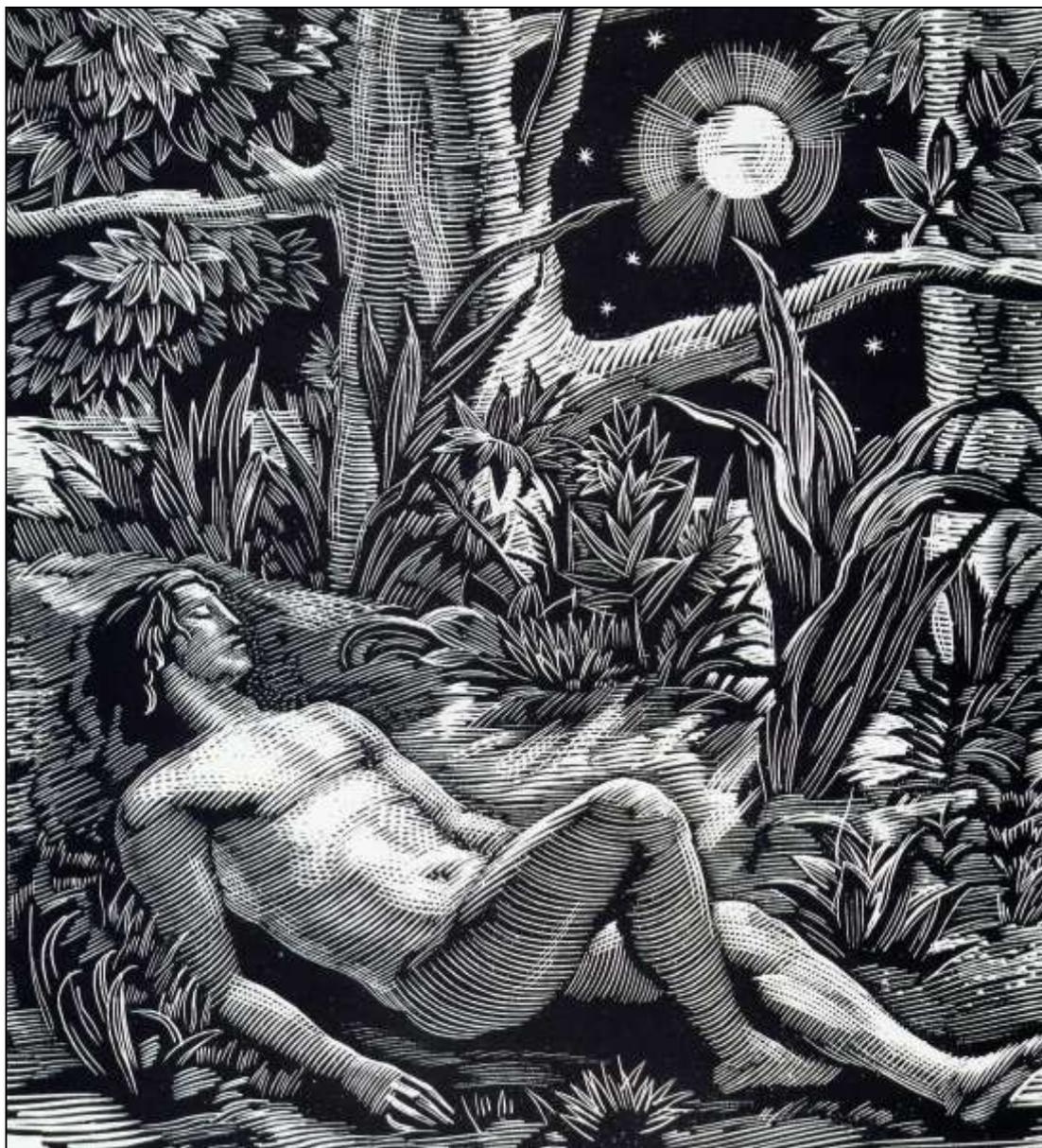
Decaris (Citoyen d'été du Revest-les-Eaux de 1930 à 1988) a été un travailleur infatigable. Il est plus particulièrement connu pour son œuvre philatélique : selon Bernard Gontier⁽¹⁾, le Maître a réalisé 506 timbres types numérotés. Il est évident qu'un autre type de comptage fait apparaître un chiffre bien supérieur.

L'énergie habitait Albert Decaris qui a dessiné, illustré, peint, écrit et surtout gravé. Selon Marcel Kandonski⁽²⁾, «*Il aimait le contact sans intermédiaire, sans eau-forte, avec le cuivre et volontiers se comparait aux sculpteurs en taille direct dont il partageait la force, le sens de la décision. Non content de sa technique impeccable, il multipliait les difficultés. Les grands cuivres qu'il couvrait de son réseau de tailles, y faisant apparaître les tempêtes du noir et du blanc, sont à la fois des chefs-d'œuvre de technique et la manifestation de cette sûreté d'esprit, de cette clarté de conception qui l'habitaient lorsqu'il se penchait sur la planche et ne la laissait qu'achevée.*»



Marsyas et Apollon dans le Sommeil d'Endymion, gravure sur bois d'Albert Decaris.

Decaris était aussi passionné de gravure sur bois. Il pensait avoir le devoir de ranimer un art en perdition en fondant « l'Association Jean Chèze pour l'encouragement à la gravure sur bois ». Il en fut le Président de 1976 à 1984, puis Président d'Honneur.



Le Sommeil d'Endymion, gravure sur bois d'Albert Decaris.

Albert Decaris était membre de l'Institut de France. Il avait un atelier, proche de l'Institut, à un dernier étage quai Malaquais d'où il pouvait contempler Paris qu'il a tant de fois gravé. Cet atelier avait été occupé par un ami, Jean-Gabriel Domergue, qui racontait avoir eu en ces lieux en 1913 un certain Lénine comme valet de chambre !

- (1) Sources : « Maître Albert Decaris, sa vie, son œuvre ». Edition spéciale du Monde des philatélistes.
- (2) Secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts : « Hommage à Decaris », mai 1989.

SÉRÉNADE

Par Philippe Chabaneix

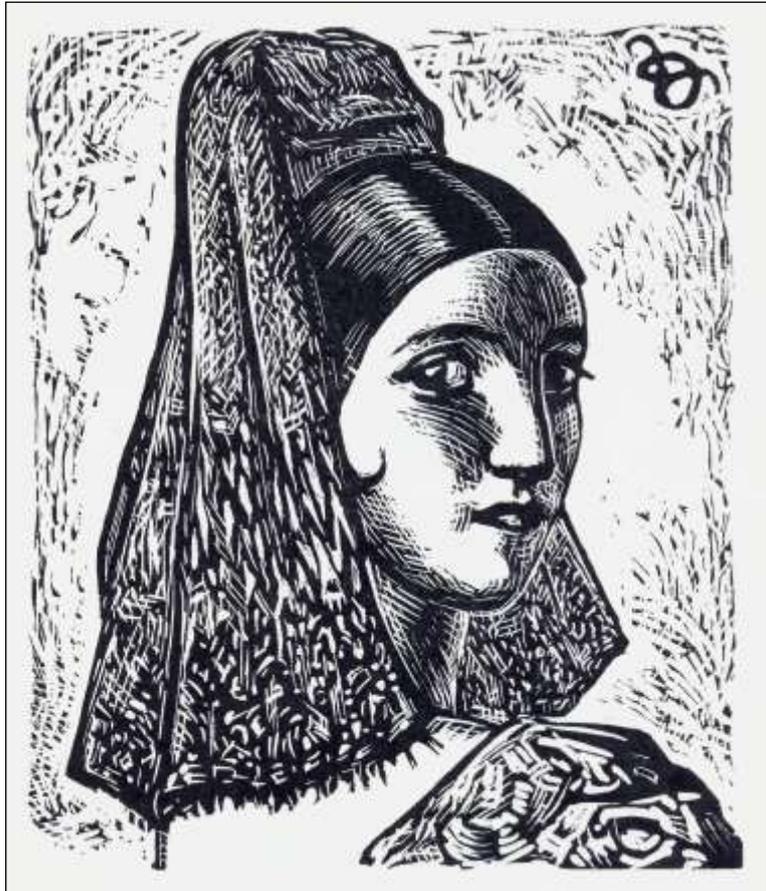
Allez sous sa fenêtre
Jouer de la guitare :
Elle rira peut-être
De son rire bizarre ;

Et que la sérénade
Résonne à son oreille
Jusqu'à l'heure où Grenade
Tout entière sommeille...

Je ne sais pas de fille
Qui montre autant d'allure
Quand la noire mantille
Couvre sa chevelure,
« Sérénade », bois gravé par Dionisi
Ni de fleur plus étrange
Puisqu'en elle se mêle
Dans un secret mélange
La rose à l'asphodèle.

Au tendre clair de lune
Elle est ma reine sombre
Et pourtant nulle brune
N'illumine mieux l'ombre.

Allez sous sa fenêtre
Lui dire que je l'aime
Du seul feu qui peut être
Dépasse l'amour même.



Sources : « Sérénade » par Philippe Chabaneix, extrait d'une plaquette tirée en petit nombre pour les amis de l'auteur. La gravure sur bois, illustrant cette plaquette, a été réalisée par Dionisi.